



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.2/L.1/Add.2
22 novembre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

~~CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT~~

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes
Première session
Genève, 18 novembre 1996
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT, DE LA TECHNOLOGIE
ET DES QUESTIONS FINANCIERES CONNEXES SUR SA PREMIERE SESSION
(18-22 novembre 1996)

Rapporteur : M. Atsuyuki Oike (Japon)

ADDITIF

Orateurs :

Président du Groupe de travail
intergouvernemental d'experts
des normes internationales de
comptabilité et de publication
Ethiopie
Zambie
Secrétariat de la CNUCED
Fédération de Russie
Maroc (pour le Groupe africain)
Pakistan (pour le Groupe asiatique)

Etats-Unis d'Amérique
Inde
Irlande (pour l'Union européenne)
Panama (pour le Groupe
latino-américain et caraïbe)
Chine
Japon
Australie
Canada

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification concernant les déclarations des délégations doit être soumise, en anglais ou en français au plus tard le vendredi 29 novembre 1996 à la :

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5656/5655

Chapitre III

RAPPORTS APPELANT L'ATTENTION DE LA COMMISSION (Point 5 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa quatorzième session (TD/B/ITNC/7)

1. Le Président du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication à sa quatorzième session a présenté le rapport du Groupe de travail. Il a expliqué que le Groupe avait été créé en application d'une décision du Conseil économique et social et a décrit le rôle du Groupe dans l'harmonisation des normes comptables nationales. Il a noté que les travaux du Groupe étaient conformes aux décisions prises à Midrand en ce sens que si le Groupe était composé d'experts gouvernementaux, il s'appuyait aussi sur la participation de la société civile représentée par des associations et des comités comptables professionnels. Il combinait également discussions techniques et activités pratiques au bénéfice des pays en développement. Le Président a résumé les travaux de la quatorzième session, consacrés à la comptabilité des banques commerciales, aux concessions publiques et à l'environnement, ainsi que les efforts déployés par le Groupe pour améliorer l'enseignement de la comptabilité et les qualifications professionnelles dans les pays en développement, notamment en Afrique. Concernant le secteur bancaire, les travaux du Groupe avaient été enrichis par l'organisation d'un forum spécial ayant réuni des administrateurs et des directeurs de banque, des contrôleurs et des auditeurs.
2. Les représentants de l'Ethiopie et de la Zambie ont posé des questions sur le statut de la profession de comptable en Afrique, sur les problèmes de cette profession et sur les solutions identifiées.
3. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a répondu que dans quelques pays africains, il n'existait que très peu de comptables qualifiés en raison de l'absence de diplômes nationaux et d'associations professionnelles nationales. Il fallait donc améliorer la formation et créer ou renforcer des associations nationales. Une solution serait de définir des normes de qualifications professionnelles.
4. Le représentant de la Fédération de Russie a dit que les travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'experts avaient donné des résultats positifs, en particulier pour son pays, et il espérait que le Groupe pourrait poursuivre son activité à l'avenir. Il a demandé que soit précisé si la Commission pouvait ou non approuver la convocation de la prochaine session du Groupe, celui-ci ayant été créé par le Conseil économique et social.

5. La **Directrice de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a répondu que le Groupe, qui faisait précédemment rapport à la Commission des sociétés transnationales, avait été transféré à la CNUCED et qu'il faisait désormais rapport à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes. Son statut à la CNUCED avait été entériné au paragraphe 115 du "Partenariat pour la croissance et le développement", et la Commission pouvait donc décider de ses sessions futures.
6. Le porte-parole du **Groupe africain** (Maroc) a dit que la richesse de l'information fournie par le Président du Groupe de travail intergouvernemental d'experts témoignait de l'importance de ce groupe. Il a souligné que le Groupe devrait poursuivre ses travaux et qu'il offrait aux pays en développement la possibilité d'être équitablement représentés et d'exprimer leurs vues sur la question complexe des normes de comptabilité. Concernant le statut du Groupe, il a dit que le Groupe existait avant Midrand et que le paragraphe 115 du "Partenariat pour la croissance et le développement" se prêtait à différentes interprétations. Le Groupe africain tenait à ce que le Groupe de travail intergouvernemental poursuive ses travaux et bénéficie d'un traitement spécial, car il avait été créé avant Midrand et tenait son mandat du Conseil économique et social.
7. Le porte-parole du **Groupe asiatique** (Pakistan) a dit que son groupe souscrivait aux vues du Groupe africain. Le Groupe de travail intergouvernemental faisait un travail utile et devait poursuivre ses activités conformément à son statut particulier. Selon lui, certaines délégations ne faisaient pas une interprétation correcte du paragraphe 115 du "Partenariat pour la croissance et le développement".
8. Le représentant des **Etats-Unis d'Amérique** s'est déclaré totalement en désaccord avec le Maroc et le Pakistan concernant les résultats des travaux du Groupe et l'avenir de celui-ci. Les Etats-Unis n'acceptaient ni le rapport du Groupe ni ses recommandations. Ils considéraient que le Groupe avait cessé d'exister et que d'éventuels travaux supplémentaires dans le domaine considéré devraient être confiés à une réunion d'experts.
9. Le représentant de l'**Inde** s'est associé aux déclarations des représentants du Maroc et du Pakistan. Compte tenu de l'importance des travaux du Groupe, il a demandé si la CNUCED avait défini un programme d'assistance technique en vue de donner suite aux conclusions du Groupe.
10. La **Directrice de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a répondu qu'il existait des projets ou des ateliers pour l'Azerbaïdjan, la Chine, la Fédération de Russie et l'Ouzbékistan, et qu'un atelier était prévu pour le Bangladesh.

11. Le représentant de l'Irlande, parlant au nom de l'Union européenne, s'est référé aux travaux fort utiles entrepris par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication : dans le cadre de la nouvelle structure institutionnelle de la CNUCED, ces travaux devraient être réalisés par une réunion d'experts.
12. Le porte-parole de l'Amérique latine et des Caraïbes (Panama) a dit que le Maroc et le Pakistan avaient clairement exprimé les sentiments des pays en développement concernant les travaux du Groupe de travail intergouvernemental. Son groupe attachait une importance particulière au maintien du Groupe de travail intergouvernemental, dont tous s'accordaient à reconnaître l'utilité pour les pays en développement, ainsi que pour la communauté mondiale. Le Groupe latino-américain et caraïbe s'associait donc aux conclusions proposées par le Président du Groupe de travail intergouvernemental. Un traitement particulier devait être accordé aux travaux de ce groupe, le seul qui soit expressément mentionné dans le texte intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement".
13. Le représentant de la Chine a appuyé les déclarations du Maroc, du Pakistan et du Panama.
14. Le représentant du Japon a dit que son pays se rangeait à l'avis des Etats-Unis et de l'Union européenne sur le statut du Groupe de travail intergouvernemental. Les travaux futurs dans ce domaine devaient être réalisés par une réunion d'experts, et il fallait faire la comparaison avec d'autres thèmes éventuels.
15. La représentante de l'Australie a estimé, comme l'Union européenne, que les travaux du Groupe de travail intergouvernemental devaient être considérés dans le cadre de la structure de la CNUCED résultant de la Conférence de Midrand. Concernant l'élaboration d'une norme internationale pour les qualifications professionnelles, la tâche s'avérait complexe, et la représentante s'est demandé si les travaux de la CNUCED contribueraient à répondre aux besoins en cause. L'on ne voyait pas clairement comment une norme internationale - si elle voyait le jour - pourrait être administrée, en particulier par la CNUCED. Le problème tenait davantage à l'absence d'infrastructures d'éducation et de formation dans les pays en développement permettant de mettre en place des qualifications reconnues. Une aide technique était nécessaire au niveau des pays.
16. Le représentant du Canada a convenu que les travaux futurs en matière de comptabilité et de publication devaient être menés à bien dans le cadre d'une réunion d'experts, conformément au paragraphe 114 du texte intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement".

B. Activités du programme relatif à l'investissement, à la technologie et au développement des entreprises : rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/COM.2/Misc.2, anglais seulement)

17. La Directrice de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a rendu compte oralement des activités de la Division dans ses cinq principaux domaines de compétence : investissements et sociétés transnationales; science et technologie au service du développement; services consultatifs pour l'investissement et la technologie; privatisation, esprit d'entreprise et compétitivité; comptabilité et publication au niveau international. En se fondant sur la documentation de base communiquée par le secrétariat (TD/B/COM.2/Misc.2), elle a souligné qu'en dépit de la réduction continue des ressources allouées au titre du budget ordinaire, les programmes relevant de la nouvelle Division avaient permis de publier une quarantaine de publications, documents techniques et rapports, et de réaliser de multiples missions consultatives, ateliers et activités de formation. Elle a remercié divers gouvernements de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale et a exprimé l'espoir que les donateurs traditionnels renouvelleraient leurs engagements et que de nouveaux bailleurs de fonds se manifesteraient.

18. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a dit que le rapport du secrétariat contenait une phrase ne correspondant pas à ce qui avait été convenu à Midrand : il était donc inacceptable pour sa délégation.

Décision de la Commission

19. La Commission a pris note du rapport du secrétariat.
